Magiczny Kraków

Cracovie élue au Conseil de l’ICORN

2020-09-23

Le 4 juin 2020, au cours de l’Assemblée générale de l’organisation la Ville de Cracovie, représentée par le Délégué du Maire de Cracovie à la Culture Robert Piaskowski, a été élue en tant que membre du Conseil de l’ICORN – le Réseau international des villes-refuges. C’est un prestige immense pour Cracovie qui est considérée par la communauté internationale comme ville qui traite les droits humains en tant que la plus haute valeur.

Le Réseau international des villes-refuges (International Cities of Refuge Network ICORN) est l’organisation qui regroupe les villes et régions qui offrent du refuge aux écrivains persécutés. L’organisation a pour but de garantir les conditions sûres de vie et de travail aux hommes de lettres dont la création est devenue raison de persécution politique de ceux-ci. ICORN regroupe dans son réseau dynamique presque 70 villes et son activité est l’une des voix les plus fortes dans le monde pour défendre le droit à la liberté d’opinion et d’expression et de la solidarité internationale.

Les villes qui appartiennent au groupe des engagés sont entre autres : Amsterdam (Pays-Bas), Barcélone (Espagne), Bergen (Norvège), Bruxelles (Belgique), Copenhague (Danemark), Francofort (Allemagne), Lucerne (Suisse), Malmö (Suède), Mexique (Mexique), Molde (Norvège), Norrköping (Suède), Nörrköing (Suède), Norwich (Grande Bretagne), Oaxaca (Mexique), Oslo (Norvège), Paris (France), Pittsburgh (États-Unis) et Reykjavik (Islande).

Cracovie appartient à l’ICORN en vertu de la délibération du 25 mai 2011 du Conseil Communal de Cracovie. L’adhésion de Cracovie au Réseau a eu lieu dans l’Année de Czesław Miłosz, célébrée solennellement en Pologne. Il convient de souligner que Cracovie a obtenu l’invitaion à l’ICORN en tant que première ville du territoire de l’Europe centrale et orientale.

L’ICORN est dirigé par le Conseil choisi par l’Assemblée générale. Le conseil dirige l’organisation dans les périodes de six mois, entre les dates des assemblées. Le Conseil de l’ICORN est élu par les villes membres. Il est composé de représentants de 6 villes membres de nations différentes qui représentent et soutiennent le point de vue de l’ICORN.